

Conseillers Techniques Sportifs (CTS) Unis pour défendre le service public du sport

La Direction Fédérale Collégiale (DFC) et les cinq Conseillers Techniques Sportifs (CTS) placés auprès de la FSGT se sont rencontrés afin de faire le point et échanger sur le projet du gouvernement visant à transférer les CTS vers les fédérations.

La FSGT comme les CTS placés auprès d'elle réaffirment leur refus de toute perspective de détachement des CTS exerçant actuellement une mission de service public en qualité de fonctionnaires. Par conséquent, la FSGT et les CTS répondront par la négative à la Ministre des sports et à l'administration.

Plus globalement, nous considérons que les diverses mesures annoncées s'inscrivent en ligne directe dans le programme "Action Publique 2022" qui se traduira à terme par la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Le projet de transfert des CTS étant l'aspect le plus visible, mais non exclusif du désengagement de l'État et des menaces qui pèsent sur le service public en général et celui du sport en particulier.

Même si la Ministre des sports Roxana Maracineanu a annoncé une pause dans ce dossier suite à l'opposition massive des fédérations et à la forte mobilisation des CTS, le projet de détachement et la fin à terme de ce corps de métier reste d'actualité. Aussi, nous demandons :

1) La remise en place du concours de recrutement de professeur de sports, dont sont issus les CTS. Sa suppression signifie à terme la disparition de ce corps de métier. Dans le même temps, nous demandons à réactiver "les mouvements" des CTS, c'est à dire la possibilité qu'il leur est offerte de candidater pour assumer leurs missions auprès d'une autre structure fédérale ou de l'administration.

2) La suppression de l'amendement visant à détacher d'office les fonctionnaires exerçant leur mission auprès d'un organisme privé ou d'une association d'intérêt général récemment voté par l'Assemblée Nationale. Même si la Ministre s'est engagée dans l'immédiat à ne pas appliquer cette disposition, sa seule existence constitue une menace permanente pesant sur l'ensemble des CTS et des fédérations.

3) La mise en place d'une véritable concertation visant à améliorer l'encadrement et l'accompagnement des CTS par le Ministère des sports en coordination avec les fédérations au sein desquelles ils exercent leur mission.

Enfin, nous voulons alerter sur l'avenir des Conseillers d'animations sportives (CAS) exerçant leur mission au sein des services déconcentrés de l'État (DRDJSCS et DDCS-PP). La circulaire du 12 juin 2019 visant à fusionner les DRJSCS avec les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), et à transférer les compétences de jeunesse, sport et vie associative des DDCS vers les Directions de l'Éducation Nationale, fait peser une incertitude sur la pérennité de leurs postes et missions.

A l'heure d'une nouvelle gouvernance du sport, dite partagée, et de la mise en place d'une Agence nationale du sport, nous en appelons au renforcement du service public du sport à travers d'une réelle co-construction des politiques publiques, dont celles relevant du sport associatif pour tous et toutes.

La Direction Fédérale Collégiale - Les cinq CTS placés auprès de la FSGT

Contact : direction@fsgt.org

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) compte 270 000 pratiquant.e.s, 5000 clubs et propose une centaine d'activités physiques, sportives et artistiques, compétitives et non compétitives. Créée en 1934 au sein du mouvement sportif ouvrier et dans la lutte contre le fascisme, elle promeut le droit d'accès au sport de toutes et tous en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population.